

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2021/MAI/53</b>	<b>OBJET :</b>  APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET COMMUNAL
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 27/05/2021	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 21/05/2021	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 21/05/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alban LANSELLE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en suite des convocations adressées le 21 mai 2021.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Catherine OUSSET, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

**Étaient absents :**

- Philippe DUCQ représenté par Suzanna MARTINET
- Nathalie PIEUSSERGUES représentée par Chantal REGNAULT-GALLOIS
- Frédéric BRUNOT représenté par Fabrice HOULIER
- Nathalie COSSERON représentée par Sylvie GALLOCHER

Monsieur Dany FAROY est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en conseil municipal le 11 mars 2020,

VU le vote du Budget Primitif 2020,

VU les décisions modificatives et virements de crédits 2020,

VU la commission de finances qui s'est tenue le 25 mai 2021,

CONSIDERANT la présentation du Compte de Gestion 2020 du budget COMMUNAL

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour et 7 abstentions,

### **ARTICLE 1 :**

DIT que le Compte de Gestion 2020 du budget Communal se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- o LES RECETTES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 14 212 085.26€

- o LES DEPENSES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13 158 166.69€

- **Section d'investissement**

- o LES RECETTES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 1 891 534.16€

- o LES DEPENSES :

Pour l'année 2020, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 509 696.13€

### **ARTICLE 2 :**

APPROUVE le Compte de Gestion 2020 du budget Communal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1<sup>er</sup> juin 2021

**Le Maire,**



**Nolwenn LE BOUTER**

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission  
en Sous-Préfecture le  
Et de la transmission ou notification  
et publication le



Le Maire  
**Nolwenn LE BOUTER**

